



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation et des collectivités territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques**

Arrêté n° 78-2022-07-22-00002

**portant modification de la composition de la commission de suivi de site
du bassin industriel de Triel-sur-Seine/ Carrières-sous-Poissy**

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'ordre national du mérite,**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L125-1 à L125-2-1, R125-5 à R125-8-5 ;

Vu le code du travail ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R133-1 à R133-13 ;

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2019-06-28-001 du 28 juin 2019 portant renouvellement de la commission de suivi de site du bassin industriel de Triel-sur-Seine/Carrières-sous-Poissy ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 16 juin et 13 juillet 2021 portant modification de la composition de la commission de suivi du bassin industriel de Triel-sur-Seine/ Carrières-sous-Poissy ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2022-06-27-00003 du 27 juin 2022 portant délégation de signature à M. Victor DEVOUGE, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Yvelines, sous-préfet de Versailles ;

Vu l'avis favorable de la commission de suivi de site du bassin industriel de Triel-sur-Seine/ Carrières-sous-Poissy, en date du 8 octobre 2021, à l'élargissement du collège « collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale » afin d'y inclure les communes de Médan et de Villennes-sur-Seine ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Médan et Villennes-sur-Seine, en date des 30 mai et 23 juin 2022, désignant leurs représentants au sein de la commission de suivi du bassin industriel de Triel-sur-Seine/ Carrières-sous-Poissy ;

Vu les changements de représentants au sein des collèges « associations de riverains d'installations classées et de protection de l'environnement », « exploitants », « salariés » ainsi qu'au titre des personnalités qualifiées de la commission de suivi de site du bassin industriel de Triel-sur-Seine/ Carrières-sous-Poissy ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture :

Arrête

Article 1^{er} : La représentation des collèges « collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale », « riverains d'installations classées et associations de protection de l'environnement », « exploitants des installations classées » et « salariés des installations classées », ainsi que « personnalités qualifiées » visée à l'article 1^{er} de l'arrêté n° 78-2019-06-28-001 du 28 juin 2019 portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site du bassin industriel de Triel-sur-Seine/ Carrières-sous-Poissy est modifiée comme suit :

../...

2. Au titre des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés :

Conseil départemental des Yvelines

- Mme Fabienne DEVEZE, titulaire ;
- Mme Suzanne JAUNET, suppléante.

Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise

- Titulaire en attente de désignation ;
- M. Cédric AOUN, suppléant.

Syndicat intercommunal VALOSEINE

- M. Franck FONTAINE, titulaire ;
- M. Lionel WASTL, suppléant.

Commune de Carrières-sous-Poissy

- M. Philippe BARRON, titulaire ;
- M. Anthony EFFROY, suppléant.

Commune de Médan

- M. Bernard JUERY, titulaire ;
- M. Patrick FOURNIER, suppléant.

Commune de Triel-sur-Seine

- Mme Amandine BENOIST, titulaire ;
- M. Marc FONTAINE, suppléant.

Commune de Villennes-sur-Seine

- M. Jean-Pierre LAIGNEAU, titulaire ;
- Mme Virginie OKS, suppléante.

3. Au titre des riverains d'installations classées et associations de protection de l'environnement :

Collectif d'association pour la défense de l'environnement de Seine-Aval (CAPESA)

- Mme Monique ORY, titulaire ;
- Mme Martine CARTIER, suppléante.

Association Les Amis de Triel

- M. Philippe PAILLET, titulaire ;
- Mme Laurence TIFFAGOM et M. Philippe VALLET, suppléants.

Association Triel environnement

- Mme Françoise MEZZADRI, titulaire ;
- M. Gérard DENYS, suppléant.

Association d'environnement du Val de Seine

- Mme Jacqueline MICHARD, titulaire ;
- Mme Marine KATTNIG, suppléante.

Association de sauvegarde de l'environnement d'Epône

- M. Gérard BAUDOIN, titulaire ;
- Mme Anne De KOUROCH, suppléante.

Association des propriétaires et des exploitants agricoles de Triel-sur-Seine

- Monsieur Roland HANRIOT, titulaire ;
- Monsieur Jean-Claude HUET , suppléant.

Association Yvelines environnement

M. Pierre-Émile RENARD, titulaire.

4. Au titre des exploitants des installations classées :

Société LAFARGE GRANULATS

- M. William DE LUMLEY, directeur général, titulaire ;
- M. Nicolas KREISS, responsable foncier Yvelines, suppléant.

Société TRIEL GRANULATS

- M. Christophe CAUCHI, directeur du développement, titulaire ;
- Mme Caroline COMTE-SFEZ, directrice générale déléguée, suppléante.

Société HELYSEO - Site Azalys Carrières-sous-Poissy

- M. Nicolas REQUIER , directeur du site, titulaire ;
- M. Florent THEVOT, responsable d'usine, suppléant.

HAROPA PORT

- M. Mariusz WIECEK, directeur de l'agence Seine Aval, titulaire ;
- Mme Elodie MELLAH, adjointe au directeur d'Aménagement, suppléante.

Société GENERIS

- M. Christophe DARRIBERE, directeur du pôle tri, titulaire ;
- M. Cyril LEGRAND, directeur du site, suppléant .

Société GSM

- M. Thierry HAUCHARD, titulaire ;
- M. Yves SALAUN, suppléant.

Société EMTA – Site de Triel-sur-Seine

- M. Franck CHOPLIN, directeur général, titulaire ;
- M. Thierry VILLERIO, directeur de sites, suppléant.

SIAAP – Site Seine Grésillons

- M. Emeric LABEDAN directeur du site, titulaire ;
- M. Jérôme BONNEAU, directeur adjoint, suppléant.

5. Au titre des salariés des installations classées :

Société LAFARGE GRANULATS

- M. Reynald LECHEF, chef d'équipe, délégué du personnel, titulaire.

Société HELYSEO - Site Azalys Carrières-sous-Poissy

- Mme Isabelle de JAEGER, assistante de site, représentante du personnel, titulaire.

Société GENERIS

- Mme Aminata GOMEZ, membre du CSE, titulaire.

Société GSM – Site de Triel-sur-Seine

- Mme Audrey BAROTTE, délégué du personnel, titulaire ;
- M. Daniel HUBERT, délégué du personnel, suppléant.

SIAAP – Site Seine Grésillons

- Mme Sabine HEUDE, responsable unité Bilan Process Etudes, déléguée du personnel, titulaire ;
- M. Médéric BOURGES, Chef Opérateur d'exploitation – service exploitation, délégué du personnel, suppléant.

Au titre des Personnalités qualifiées :

- Mme Emmanuelle CERDELLI, représentante de l'établissement public d'aménagement du mantois Seine Aval (EPAMSA), directrice du pôle aménagement ;
- M. Thomas LACAZE, représentant de l'établissement public foncier Ile-de-France (EPFIF), chef du service sites et sols pollués.

Le reste de l'arrêté est inchangé.

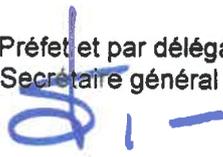
Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines pour les autres personnes.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines et le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, accessible sur le site Internet de la préfecture.

Fait à Versailles, le **22 JUIL. 2022**

Le Préfet,

Par le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général


Victor DEVOUGE